



Lycée Clément Marot
Cahors

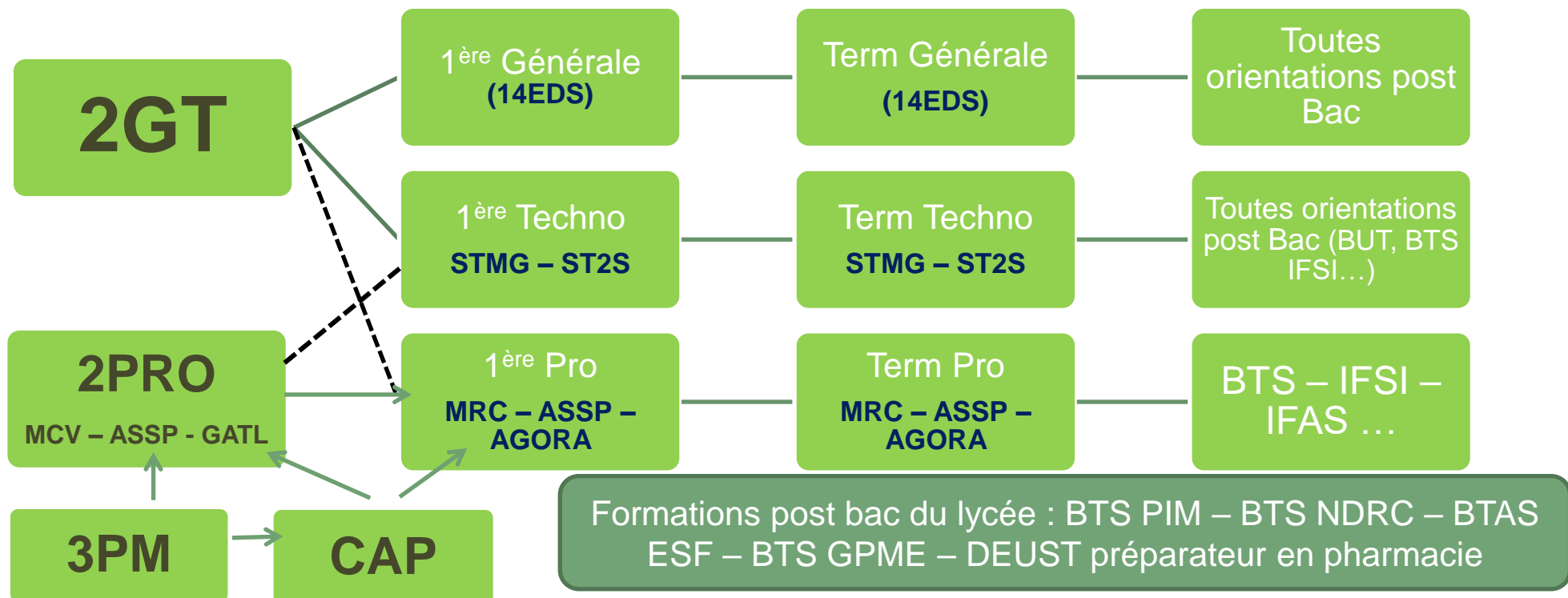


DEVENEZ LYCÉEN(NE) À CLÉMENT MAROT

EN FILIÈRE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION



Une diversité de possibilités de formations





Lycée Clément Marot
Cahors



UN LYCÉE OÙ L'ON RÉUSSIT



Des exigences de travail, de rigueur, de comportement



Bac ST2S

97,6 % (Acad 92,7 et Fce 91)
2023 : 97,3%

Bac STMG

98,5% (Acad 92,7 et Fce 91)
2023 : 89,6%



Un suivi renforcé de l'assiduité



Lycée Clément Marot
Cahors



Le proviseur

Affaire suivie par:
Les Conseillers Principales d'Éducation
T: 05 66 35 25 17
Viesco.marot@ac-toulouse.fr

59 rue des Augustins
CS 90211
460004 CAHORS

Contrat d'assiduité

Références : Code de l'éducation : articles R131-5 à R131-10, articles R511-1 à R511-11 et Circulaire n°2014-159 du 24 décembre 2014 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire

Le présent contrat est signé par :

- l'élève scolarisé(e) en classe de
- les représentants légaux de l'élève
- le lycée Clément Marot représenté par Rémi POUMEYROL, chef d'établissement

Ce contrat d'assiduité s'impose à l'élève suite aux manquements aux obligations scolaires constatées pendant l'année 2023-2024, et l'engage, lui/elle et sa famille à respecter un certain nombre de points, ayant pour objet de limiter le nombre d'absences au lycée et dans les cours.

Article 1 : L'inscription du jeune au lycée Clément Marot à la rentrée scolaire 2024 est soumise à l'engagement du jeune et de sa famille à respecter le présent contrat.

Article 2 : La loi impose une présence des élèves à la totalité des enseignements présents à leur emploi du temps. Cette assiduité est vérifiée par les professeurs, à chacun des cours et supervisée par la vie scolaire.

Article 3 : Aucun projet professionnel ou scolaire sérieux ne peut être construit convenablement, sereinement et efficacement, sans une présence assidue au lycée.

Article 4 : En cas d'absence de l'élève, la famille doit **informer au plus vite** le lycée (vie scolaire) en indiquant la raison de cette absence, et ce, **quel qu'en soit le motif**. Un certificat médical est nécessaire seulement si votre enfant a une maladie contagieuse (ou pour une demande de dispense d'EPS de plusieurs séances).

Article 5 : Les absences peuvent être autorisées par le lycée pour les seuls motifs suivants :

- **Maladie de l'élève** (ou d'un de ses proches s'il est contagieux)
- **Réunion solennelle de famille** (mariage, enterrement, etc.)

- **Empêchement causé par un problème accidentel dans les transports**
- **Enfant qui suit ses représentants légaux** (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Elles seront alors notées comme « régularisées » dès le justificatif écrit (mail ou courrier) reçu. Tout autre motif d'absence peut être examiné et faire l'objet ou non, d'une autorisation d'absence par le proviseur.

Article 6 : Le contrôle des absences fait l'objet d'un suivi rigoureux de la part du lycée.

- **Dès les premières absences non justifiées, l'élève est convoqué(e) par la conseillère principale d'éducation (CPE)** qui lui rappelle l'importance de l'assiduité et prend contact avec ses représentants légaux. Les heures manquées pour des absences non autorisées seront rattrapées et des punitions données.
- **Si la situation continue, le chef d'établissement convoque l'élève et ses représentants légaux.** Il rappelle ses obligations à l'élève, avertit également le service social de l'établissement de la situation et demande une suspension temporaire des bourses nationales. Une commission éducative pourra être réunie.
- **Si les absences perdurent, des signalements seront effectués auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et/ou du Procureur de la République** qui décide des poursuites et veille à l'application de la loi. Un conseil de discipline pourra être réuni afin de statuer sur une sanction pour le motif d'absentéisme.

L'élève,

Signature,

Les représentants légaux,

Signature,

Signature,

Le proviseur du lycée Clément Marot,

Signature,

Rémi POUMEYROL



LES SERIES TECHNOLOGIQUES



Présents à C Marot

LPQH – Souillac

Bac STHR

Sciences et
Technologies
de l'Hôtellerie et de
la Restauration

Bac STMG

Sciences et
Technologies du
Management et
de la Gestion

*Monnerville – Champollion –
Vicat*

Bac STI2D

Sciences et Technologies
de l'Industrie et du
Développement Durable

Bac ST2S

Sciences et
Technologies de la
Santé et du Social

Matières générales
Un grand domaine
Cas concrets
Projet

Bac STL

Sciences et
Technologies de
Laboratoire

Monnerville

Bac STD2A

Sciences et
Technologies du
Design et des Arts
Appliqués

Bac STAV

Sciences et
Technologies de
l'Agronomie et du
Vivant

Bac S2TMD

Techniques de
la Musique et de
la
Danse

St Etienne – Cahors

LPA – Figeac

St Sernin – Toulouse

Les enseignements en 1ere STMG

Enseignements communs

Français	3 h
Histoire-géographie	1 h 30
Enseignement moral et civique	18 h / an
Langue vivante A	2 h
(dont anglais / management)	(1 h)
Langue vivante B	2 h
Mathématiques	3 h
EPS	2 h

Enseignements de spécialité

Sciences de gestion et numérique	7 h
Management	4 h
Droit et économie	4 h

Les enseignements en Tle STMG

Enseignements communs

Philosophie	2 h
Histoire-géographie	1 h 30
Enseignement moral et civique	18 h / an
Langue vivante A	2 h
(dont anglais / management)	(1 h)
Langue vivante B	2 h
Mathématiques	3 h
EPS	2 h

Enseignements de spécialité

Management, sciences de gestion et numérique (dont enseignement spécifique)	10 h
Droit et économie	6 h

Enseignements spécifiques en Tle

Marketing

- Comprendre comportement des consommateurs
- Analyser un produit, sa clientèle, les réseaux de vente

RH/Com

- Compétence (du recrutement à la formation)
- Motivation des salariés (Qualité de Vie Travail et rémunération)
- Cohésion et climat social

Gestion finance

Comprendre la signification des données chiffrées et savoir les communiquer

Contribuer à la prise de décision et à la gestion dans l'entreprise

Systeme d'information et de gestion

Comprendre le fonctionnement des systèmes d'info de l'entreprise

Participer aux projets d'informatisation de l'entreprise

Coefficients et épreuves

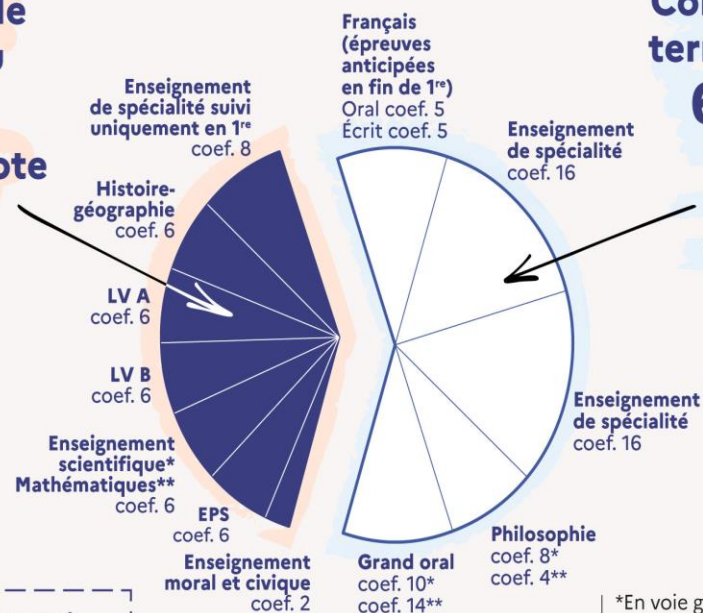
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



Enseignements optionnels
coef. 2 à 4 supp.***

*En voie générale
**En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement une année, 4 si suivi en 1^{re} et terminale

MENJS - Octobre 2021



SAVOIR ETRE

Projets et soft skills :

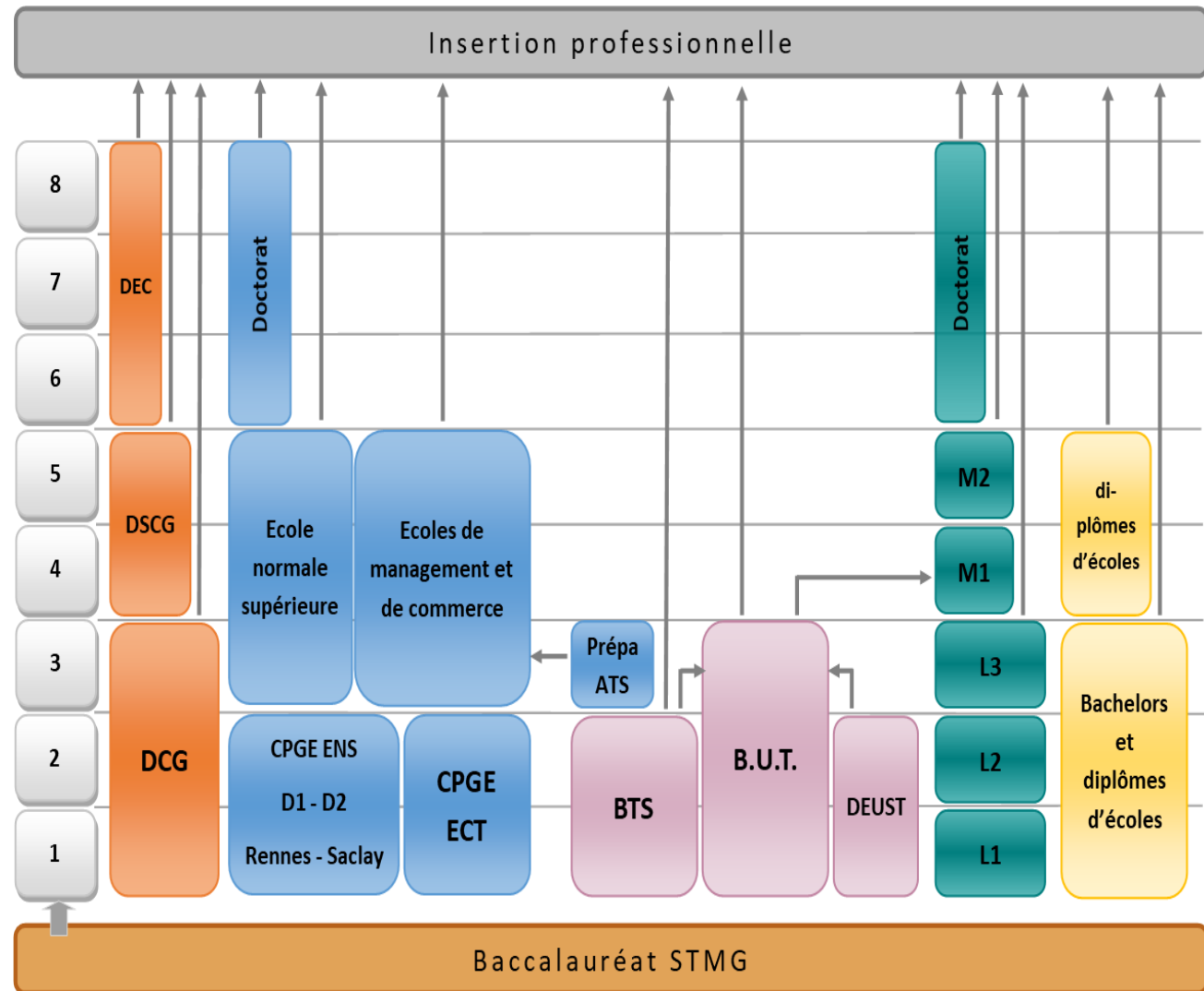
- Organisations d'évènements
- Création d'entreprises
- Voyage pédagogique
- Intervenants

Exemples de soft skills travaillées :

- esprit initiative,
- curiosité,
- gestion du stress,
- motivation et leadership,
- qualités de communication,
- esprit d'équipe,
- capacité d'écoute et de résolution de problèmes

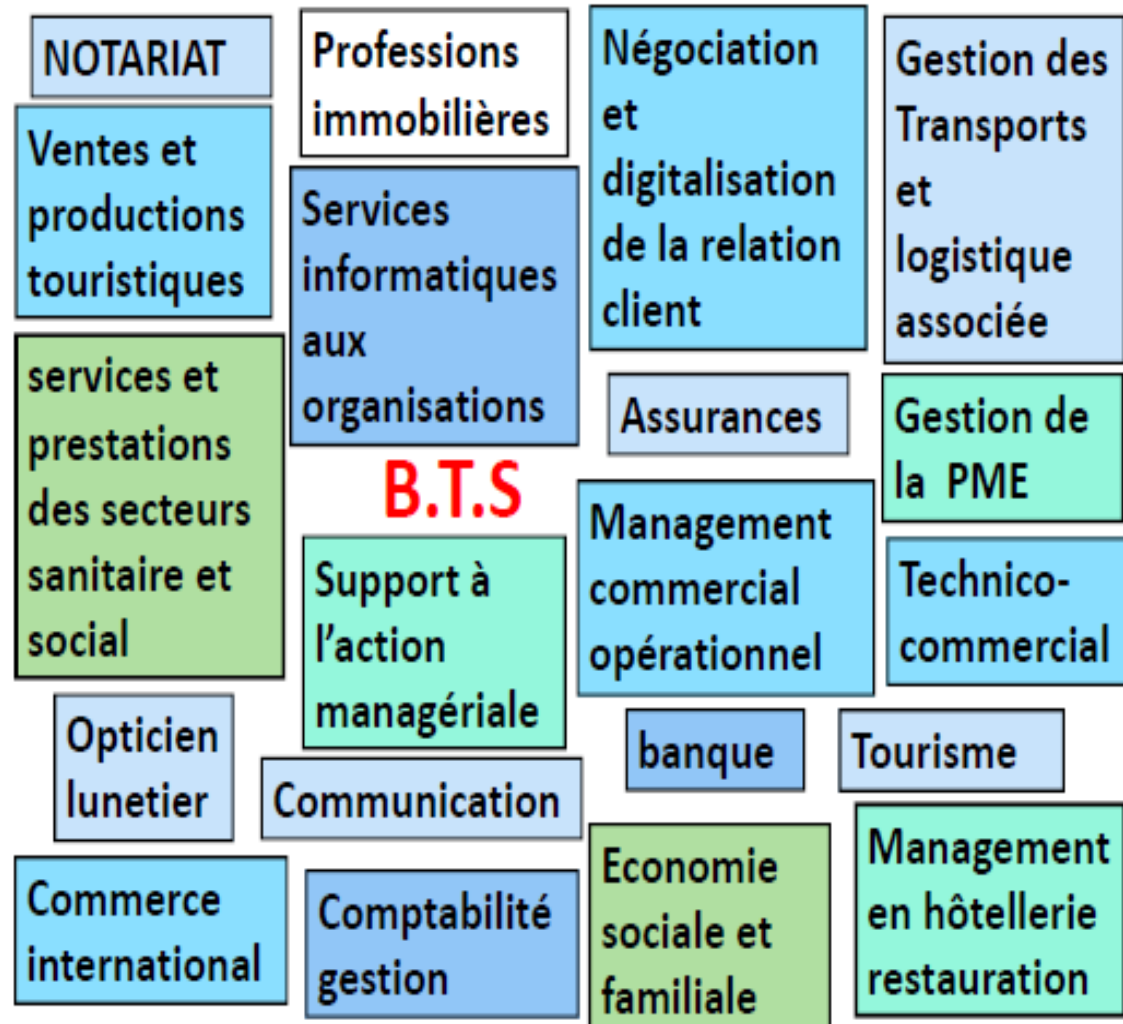
Une poursuite d'études très diversifiée !

Et après ce bac STMG ?



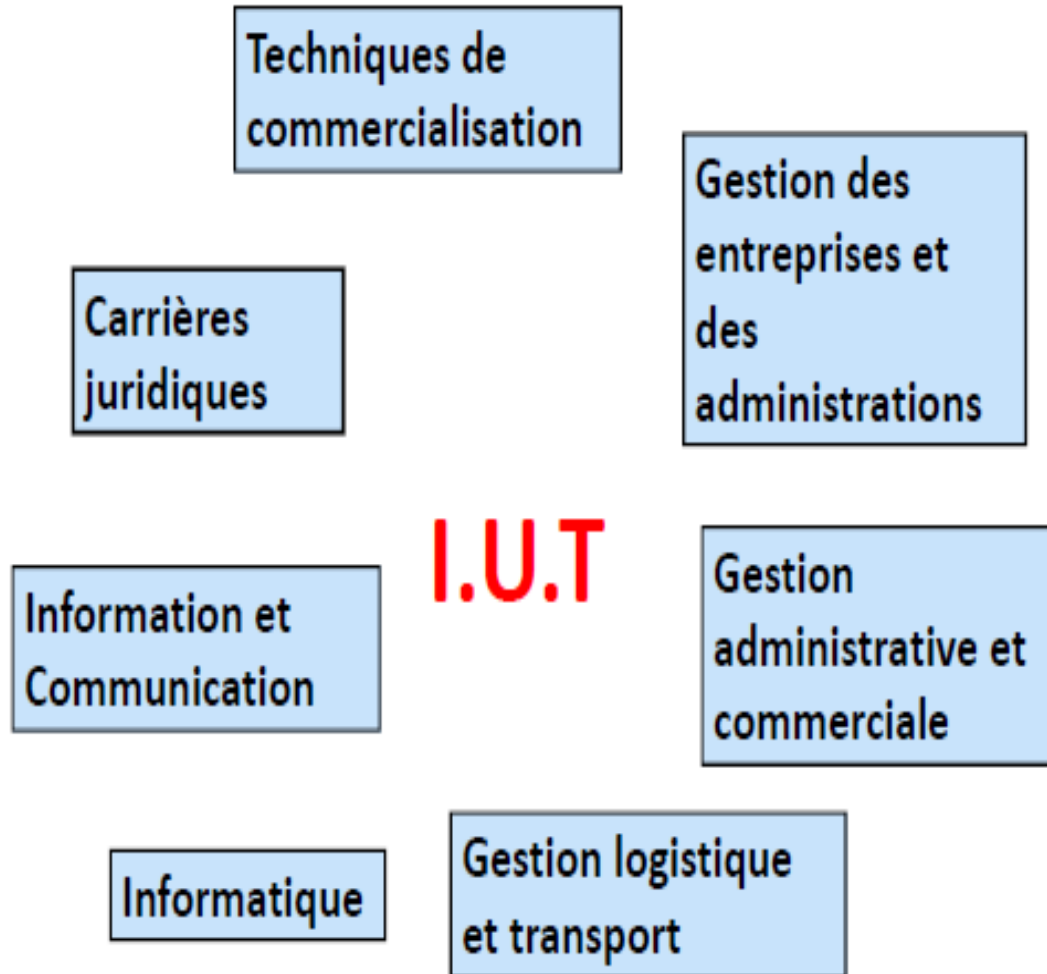
Poursuite d'études en BTS

Et après ce
bac STMG ?



Poursuite d'études en BUT

Et après ce
bac STMG ?



Ou encore...

- Concours de la fonction publique : administratif, petite enfance, police ...
- Concours d'éducateur spécialisé
- Institut de formations en soins infirmiers ...